

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0207380258
Type d'institution	Commune
Nom de l'institution	WASSEIGES
Période de reporting	2024

	Nombre de réunions
Conseil Communal	11
Collège Communal	51
Commission ou comité spécial #1⁴	néant
Commission ou comité spécial #2	néant
Autre #1	néant
...	néant

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de commission

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions ⁹
Président(e) du Conseil	x	x	x	x	x	X
Bourgmestre	Courtois Thomas	58156.54	Néant	Membre du collège	Néant	100
Echevin # 1	Cornet Arnaud	32682.04	Néant	Membre du collège	Néant	100
Echevine # 2	Marique Nadine	32682.04	Néant	Membre du collège	Néant	100
Echevin # 3	Renson Vincent	30215.75	Néant	Membre du collège	Conseil de police : 155,26 €	89
Echevin # 4	Begon Adrien	2466.29	néant	Membre du collège	Néant	100
Présidente du Cpas	Léonard Marie-France	CPAS	Néant	Néant	Néant	91
Conseiller # 1	Cloux Francis	611.28	x	Néant	Néant	89
Conseiller # 2	Pirard Marc	843.36	x	Néant	Néant	100
Conseillère # 3	Pelgrims Anne	611.28	x	Néant	Néant	89
Conseiller # 4	Lefevre Olivier	535.44	x	Néant	Néant	78
Conseillère # 5	Ravnagat Angélique	766.00	x	Néant	C.A. Habitat Solidaire de Hesbaye : 569,52 €	91
Conseillère # 6	Dutilleux Julie	612.80	x	Néant	Néant	89
Conseiller # 7	Smal Jean-Pierre	767.52	x	Néant	Néant	91
Conseiller # 8	Gathy Olivier	154.72	x	Néant	Conseil de police : 0,00 €	100
Conseiller # 9	Nicolas Charlotte	154.72	x	Néant	Néant	100
Conseiller # 10	Demonté Clara	154.72	x	Néant	Néant	100
Conseiller # 11	Peeters Justine	154.72	x	Néant	Néant	100
Conseiller # 12	Benoît Caroline	77.36	x	Néant	Néant	50

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

⁹ Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

Conseiller # 13	Mélon Vincent	154.72	x	Néant	Néant	100
Total général		161801.30				

B : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting

